

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23169

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION PARTENARIAT SARL LA GUINGUETTE

Une manifestation est organisée par la SARL LA GUINGUETTE DU LAC dont le siège social est 28 rue Chartrand
11000 Carcassonne, sur l'aire du lac de la Cavayère du 28 juin 2023 au 2 juillet 2023

J'ai donc décidé de mettre à leur disposition :

50 barrières et 17 praticables du 28 juin au 2 juillet 2023 valorisé à 2119.25€.

J'ai décidé de signer la convention de mise à disposition qui a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Carcassonne, le 6 juin 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230606-10465-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 23/06/2023